



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 10 décembre 2021**

Portant sur le contrôle interne comptable et budgétaire

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2021,

Vu l'article 215 du décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique) du 7 novembre 2012

DECIDE

Article un :

Les documents joints relatifs aux contrôle interne comptable et budgétaire sont approuvés.

Fait à Nice, le 10 décembre 2021

Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 17	